

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

**N° VILLE\_2022DL068**

**Date de convocation** : 24 juin 2022

**Affichage du compte-rendu** : 7 juillet 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : **IMPLANTATION DE CONTENEURS "LE RELAIS"**

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Véronique GIROMAGNY

Dans le cadre de notre politique de prévention des déchets et d'incitation au tri à la source, je vous propose de mettre en place, sur le territoire communal, une collecte sélective des textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) en partenariat avec LE RELAIS Bourgogne Rhône- Alpes.

Le Relais est une entreprise à but social, qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion et qui assure depuis 1984 la collecte, le tri et le recyclage des textiles. Il est le seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi / recyclage.

L'accord de partenariat concerne l'implantation, à titre gracieux, de conteneurs de collecte de vêtements, chaussures, linge de maison et accessoires par LE RELAIS. Il définit dans ses articles les modalités du service, d'implantation et de suivi des conteneurs mis en place sur le domaine public.

Cette convention est conclue pour une phase de test d'une durée de 10 mois. La prise d'effet intervient à la date de signature. Au-delà de la phase de test, la convention est renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes termes et conditions, pour des périodes de 3 ans.

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 juin 2022,**

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le projet d'implantation de conteneurs « LE RELAIS » sur la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe avec LE RELAIS Bourgogne Rhône- Alpes.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,